

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 6 avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
31 mars 2023

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Eric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINE, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
13 avril 2023

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 23  
Votants 28

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à M. LE GAFFRIC, M. Lionel DURAMÉ à M. Paul GONCALVES, M. Dominique GALLIER à Mme Hélène AUBRY, M. Christophe GIRARD à M. Sylvain HEMARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme CIVES.

Excusée :

Mme Fanny GENET-LACAILLE

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.



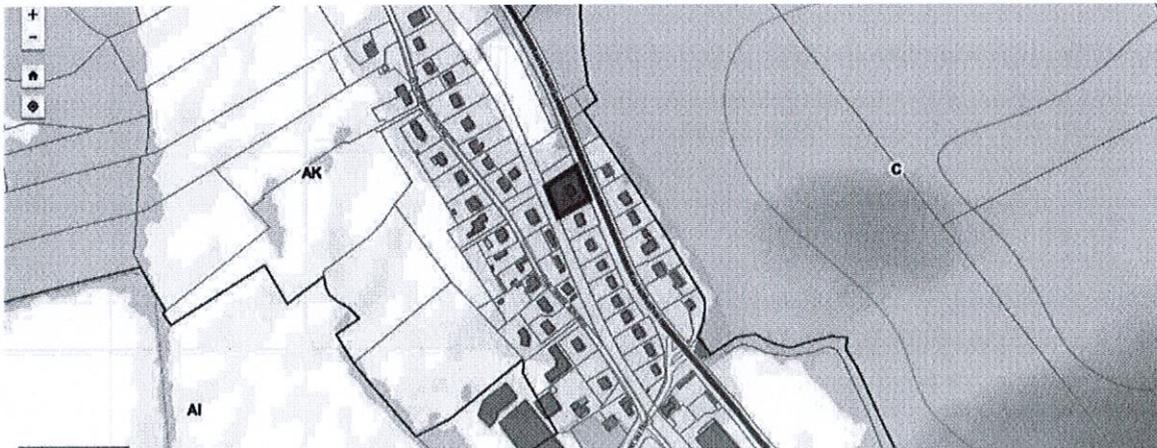
**DL2023-043**

**DECI – route du trait**  
**Demande de subvention auprès du Département**

Par délibération n° DL2020-077 du 12 novembre 2020, le Conseil municipal a décidé de la création du service public de défense contre l'incendie sur le territoire de la commune de Rives en Seine.

L'arrêté municipal n° AP2020-036 du 24 décembre 2020 a validé le règlement communal de défense extérieure contre l'incendie.

Après étude du secteur et suite à la délivrance d'une autorisation de construire, et le projet de construction d'au moins une autre habitation, il a été décidé d'implanter un nouveau poteau incendie, route du Trait, devant le n°308 :



Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Département de la Seine-Maritime.

Le plan de financement s'établit ainsi :

|  |            |
|--|------------|
| Estimation des coûts HT                        | 4 747,50 € |
| Participation Caux Seine agglo 20% (prog 2024) | 949,50 €   |
| Participation Département 30%                  | 1 424,25 € |
| Autofinancement communal                       | 2 373,80 € |

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget primitif communal.

A la suite de cet exposé, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien ORTON



*Bastien Orton*

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET

*Didier Boquet*